

Extract of Site de l'ASH du Rhône

<http://www21.ac-lyon.fr/services/rhone/ash/spip.php?article372>

Axes prioritaires de travail 2016-2017

- Les trois circonscriptions -



Publication date: dimanche 30 octobre 2016

Description:

Une école inclusive, plus ouverte et plus juste.

Personnalisation des parcours scolaires, généralisation de l'inclusion scolaire, renforcer la coopération, viser la réussite de tous les élèves.

Copyright © Site de l'ASH du Rhône - Tous droits réservés

Axes prioritaires de travail 2016-2017

La loi du 11 février 2005 a permis de développer la scolarisation en milieu ordinaire d'une majorité des enfants et des adolescents en situation de handicap. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école réaffirme le concept d'école inclusive par une approche plus qualitative, une meilleure prise en compte des besoins spécifiques de tous les élèves.

Dans ce cadre, en cette quatrième rentrée de la refondation de l'école de la République, la circulaire ministérielle de rentrée (n° 2016-058 du 13-4-2016) nous engage à promouvoir :

- *une Ecole plus juste, véritablement démocratique, incarnant pleinement les valeurs d'égalité et de solidarité,

- *une Ecole ouverte et inclusive, pour que tous les élèves puissent avoir accès à la richesse de ce qu'elle transmet, dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et la mise en oeuvre des nouveaux programmes de la scolarité obligatoire. Le pôle ASH qui s'inscrit dans les axes de travail du projet académique, continuera d'accompagner les équipes de terrain dans la mise en oeuvre des exigences institutionnelles :

- *continuer à promouvoir la personnalisation des parcours scolaires, favoriser une meilleure continuité des apprentissages à travers un accompagnement coordonné, dans un dialogue privilégié avec les familles, en s'appuyant sur la mise en oeuvre du PPS proposé nationalement.

- *généraliser l'inclusion dans chaque projet d'école ou d'établissement à travers un volet sur l'accueil et les stratégies d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers,

- *renforcer les coopérations interprofessionnelles des acteurs d'un même territoire, notamment entre l'éducation nationale et le secteur médico-social, développer la mise en oeuvre d'unités d'enseignement externalisées dans ce cadre,

- *viser la réussite de tous les élèves en vue d'une insertion de tous par l'obtention de diplômes ou d'attestation de compétences ;

- *poursuivre la professionnalisation des AESH ;

- *prévenir et éviter les situations de rupture pour tous les enfants et adolescents présentant des difficultés comportementales, dans une logique partenariale ;

Axes prioritaires de travail 2016-2017

-*mobiliser l'école numérique pour la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Toute demande de formation émanant des équipes sera étudiée pour apporter dans les meilleurs délais une réponse formative appropriée.

Le pôle ASH apportera comme par le passé une aide spécifique aux enseignants nouvellement nommés à l'ASH ou qui débutent dans le métier.